

## COORDONNÉES

### Adresse de livraison

Établissement : .....

Nom du contact billetterie : ..... Fonction : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Email : ..... Tél : .....

### Adresse de facturation (si différente)

Établissement : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

## E-BILLETTERIE

Je souhaite recevoir un code promotionnel pour bénéficier des tarifs préférentiels CSE sur branfere.com

## BILLETTERIE EN ACHAT FERME

**Minimum de commande : 25 billets (adultes et enfants confondus)**

Il s'agit d'un achat ferme de billetterie à un tarif plus avantageux que la billetterie en dépôt-vente. Les billets ne sont pas datés.

Merci de joindre votre règlement pour recevoir vos billets en achat ferme (chèque à l'ordre de «Parc de Branféré» ou virement bancaire).

Billets adulte à 19 € : ..... billets, pour un achat d'une valeur de ..... €

Billets enfant à 13,50 € : ..... billets, pour un achat d'une valeur de ..... €

## BILLETTERIE DÉPÔT-VENTE

**Minimum de commande : 25 billets (adultes et enfants confondus)**

Il s'agit d'un dépôt-vente sans avance de trésorerie. Seuls les billets vendus seront facturés en fin de saison. Les billets ne sont pas datés.

Billets adulte à 21 € : ..... billets

Billets enfant à 14,50 € : ..... billets

**Valeur totale de ma commande de billets : .....euros**

## OUTILS DE COMMUNICATION

Dépliant "grand-public" / quantité .....  Totem / quantité .....  Affiche "tarif réduit" A4 / quantité .....

Présentoir / quantité .....  Contenu numérique .....  Affiche "tarif réduit" A3 / quantité .....

J'ai lu et j'accepte les CGV au verso de ce bon de commande.

**Bon pour accord**

Date, signature et cachet de l'établissement

Bon de commande à retourner à :

Parc animalier de Branféré - service commercial - 56190 LE GUERNO

Tél. 02 97 42 94 66 - www.branfere.com - billetterie@branfere.com

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## ARTICLE 1 : ENGAGEMENTS DU PARC DE BRANFÉRÉ

Le PARC DE BRANFÉRÉ s'engage à :

- Octroyer un tarif préférentiel au PARTENAIRE sur la billetterie individuelle, selon les tarifs stipulés aux articles 3.1, 4.1 et 5.
- Autoriser le PARTENAIRE à commercialiser auprès de ses bénéficiaires, des billets numérotés donnant accès au PARC DE BRANFÉRÉ.
- Fournir au PARTENAIRE toutes les informations et les outils de communication nécessaires à la vente (dépliants, présentoirs, affiches, totems) pour promouvoir et développer cette activité.
- Réapprovisionner le PARTENAIRE en billets ou en supports de communication sur simple demande auprès du service commercial : Tél. 02 97 42 85 56 - Email : billetterie@branfere.com

## ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE

Le PARTENAIRE s'engage à :

- Assurer la promotion et la vente de billets individuels du PARC DE BRANFÉRÉ pour la saison.
- Commander un minimum de 25 billets par commande (adultes et enfants confondus)
- Ne pas revendre les billets à un prix supérieur au tarif public sur place. Voir tarifs selon la période sur <https://parc.branfere.com/preparer-sa-visite/tarifs/>

## ARTICLE 3 : BILLETTERIE EN DÉPÔT-VENTE

### 3.1 : LES TARIFS

Il s'agit d'une formule de dépôt-vente sans avance de trésorerie. Seuls les billets vendus sont facturés en fin de saison.

Les tarifs de la billetterie en dépôt-vente pour la saison 2022 sont les suivants :

- Billet adulte (à partir de 13 ans) : 21€ (au lieu de 25 € sur place).
- Billet enfant (4 à 12 ans inclus) : 14.50 € (au lieu de 18.50 € sur place).
- L'entrée étant gratuite pour les enfants de moins de 4 ans.

### 3.2 : LA RESTITUTION DES BILLETS INVENDUS EN FIN DE SAISON

Le PARTENAIRE s'engage à restituer les billets invendus par courrier ou sur place au PARC DE BRANFÉRÉ dès la fermeture du PARC DE BRANFERE le 6 novembre 2022. Tout billet non restitué sera facturé. Les billets non restitués avant le 15 décembre de l'année en cours seront facturés intégralement.

### 3.3 : LA FACTURATION ENTRE LE PARTENAIRE ET LE PARC DE BRANFÉRÉ

Le PARTENAIRE s'engage à collecter les règlements de ses bénéficiaires pour son propre compte, et à n'effectuer son paiement qu'avec un seul mode de paiement (par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de la SA PARC DE BRANFÉRÉ)

Le PARTENAIRE s'engage à régler le PARC DE BRANFÉRÉ dès la réception de la facture, sans rappel du PARC DE BRANFÉRÉ.

Le règlement pourra s'effectuer par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de la SA PARC DE BRANFÉRÉ.

En cas de réapprovisionnement en cours de saison, le PARC DE BRANFÉRÉ facturera le PARTENAIRE pour sa commande initiale, et le PARTENAIRE s'engage à payer celle-ci dès la réception de la facture.

## ARTICLE 4 : BILLETTERIE EN ACHAT FERME

### 4.1 : LES TARIFS

Le PARTENAIRE achète et règle directement les billets au PARC DE BRANFÉRÉ au moment de la commande.

Les tarifs de la billetterie en achat-ferme pour la saison 2022 sont les suivants :

- Billet adulte (à partir de 13 ans) : 19 € (au lieu de 25 € sur place).
- Billet enfant (4 à 12 ans inclus) : 13.50 € (au lieu de 18.50€ sur place).
- L'entrée étant gratuite pour les enfants de moins de 4 ans.

### 4.2 : LA FACTURATION ENTRE LE PARTENAIRE ET LE PARC DE BRANFERE

Le PARTENAIRE s'engage à régler le PARC DE BRANFÉRÉ dès la réception de la facture, sans rappel du PARC DE BRANFÉRÉ. Le règlement pourra s'effectuer par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de la SA Parc de Branféré.

## ARTICLE 5 : E-BILLETTERIE

Sur simple demande, le PARTENAIRE peut obtenir un code promotionnel qui lui est propre mais utilisable à l'infini, afin de bénéficier de tarifs préférentiels sur le site internet du PARC DE BRANFÉRÉ. Le PARTENAIRE s'engage alors à commander et payer sa commande en ligne de façon autonome. Le PARTENAIRE peut également donner son code promotionnel à ses bénéficiaires pour que ceux-ci commandent eux-mêmes et paient leur commande en ligne de façon autonome.

Les tarifs de la e-billetterie sont les mêmes que ceux de la billetterie en achat-ferme et sont les suivants pour la saison 2022 :

- Billet adulte (à partir de 13 ans) : 19 € (au lieu de 25 € sur place).
- Billet enfant (4 à 12 ans inclus) : 13.50 € (au lieu de 18.50€ sur place).
- L'entrée étant gratuite pour les enfants de moins de 4 ans.

## ARTICLE 6 : LITIGES

Les bénéficiaires du PARTENAIRE ne pourront en aucun cas se faire rembourser leurs billets par le PARC DE BRANFÉRÉ.

En cas de différend découlant de l'application et/ou de l'interprétation de la présente convention, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable dans un délai de 3 mois.

Dans le cas où aucune solution amiable ne serait trouvée, passé le délai de 3 mois visé au paragraphe ci-dessus, les parties conviennent que la présente convention et ses suites sont régies par la loi française. Dans ce cas le Tribunal de Commerce de Vannes est seul compétent.